

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1120

7 mai 2008

SOMMAIRE

Altralux S.A.	53714	King's Cross Asset Funding 49	53730
Auroria S.A.	53759	King's Cross Asset Funding 50	53759
Aylora Investment S.à r.l.	53753	King's Cross Asset Funding 51	53730
Beim Weissenkreuz S.A.	53753	King's Cross Asset Funding 52	53731
Café No Limits S.à r.l.	53715	King's Cross Asset Funding 53	53732
C.I.G.S. Trading s.à r.l.	53755	King's Cross Asset Funding 54	53731
Crigalex Luxembourg S.A.	53754	King's Cross Asset Funding 55	53731
Darmazel S.A.	53714	KPMG	53727
Diam International S.à r.l.	53717	KPMG Advisory	53726
D'Ursel SA	53726	LFPI Mezz Invest	53732
Fininfra	53733	Liquid Cool S.A.	53725
Free Sell S.A.	53757	Lourmel Holding S.A.-SPF	53760
F.S.U. Automotive S.A.	53727	L.T.T. Holding S.A.	53759
Heystone S.A.	53757	Luxembourg Congres	53725
King's Cross Asset Funding 10	53727	Maristeph S.A.	53733
King's Cross Asset Funding 30	53732	Melus SPF S.A.	53748
King's Cross Asset Funding 31	53729	New Market S.A.	53758
King's Cross Asset Funding 32	53730	Pan Atlantic Shipping Group S.A.	53747
King's Cross Asset Funding 33	53729	PCD Luxembourg Holding S.A.	53722
King's Cross Asset Funding 34	53729	Société Nationale des Chemins de Fer Lu-	
King's Cross Asset Funding 35	53751	xembourgeois	53760
King's Cross Asset Funding 36	53751	Surtla S.à r.l.	53758
King's Cross Asset Funding 37	53751	TECH Finance S.à r.l.	53726
King's Cross Asset Funding 38	53752	Telectronics S.A.	53752
King's Cross Asset Funding 39	53748	Telectronics S.A.	53752
King's Cross Asset Funding 40	53748	Telindus	53753
King's Cross Asset Funding 41	53749	Tenro-Invest S.A.	53758
King's Cross Asset Funding 42	53749	Vezelay S.A.	53717
King's Cross Asset Funding 43	53749	Waasserbëlleger Spatzennascht ASBL ...	53754
King's Cross Asset Funding 44	53750	Water and Sun S.A.	53714
King's Cross Asset Funding 45	53750	Wave Investments S.A.	53757
King's Cross Asset Funding 46	53750		

Water and Sun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.058.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

* Madame Natacha Steuermann, Mademoiselle Ingrid Lafond et Mademoiselle Estelle Matera.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051003/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Darmazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.707.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

* Madame Natacha Steuermann, Mademoiselle Ingrid Lafond et Mademoiselle Estelle Matera.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051004/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04838. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Altralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.153.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 8 février 2008:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui prononcera sur les comptes au 31 décembre 2007, assemblée qui se tiendra en 2008:

Madame Marjorie GOLINVAUX, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

Monsieur Fernand VAN DAMME, demeurant à L-1520 Luxembourg, 10-12, rue Adolphe Fischer,

La société anonyme KONNICK INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui prononcera sur les comptes au 31 décembre 2007, assemblée qui se tiendra en 2008:

La société à responsabilité limitée KOBU Sarl, établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.077.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008051035/1161/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Café No Limits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn.

R.C.S. Luxembourg B 137.726.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Vitor Manuel VAZ FERNANDES PINTO, ouvrier, né le 17 mars 1964 à Campo/Vreia de Jales (Portugal), demeurant à L-8615 Preitzerdau/Platen, 35, Beim Kinnebësch.

2. Madame Marie José REBELO LOPES, coiffeuse, née le 22 juin 1965 à Campea/Vila Real (Portugal), demeurant à L-8615 Preitzerdau/Platen, 35, Beim Kinnebësch.

3. Madame Vera Lúcia BRAS DIAS, ouvrière, née le 18 août 1985 à Fradelos (Portugal), demeurant à L-7390 Blaschette, 2, rue Hiehl.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "CAFE NO LIMITS S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Reichlange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année; à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Vitor Manuel VAZ FERNANDES PINTO, prénommé, cinquante parts sociales	50
2. Madame Marie José REBELO LOPES, prénommée, Quarante-neuf parts sociales	49
3. Madame Vera Lúcia BRAS DIAS, prénommée, Une part sociale	<u>1</u>
TOTAL: cent parts sociales	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Vitor VAZ FERNANDES PINTO, prénommé.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Vera Lúcia BRAS DIAS, prénommée.

Dans les circonstances techniques, la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique est nécessaire pour engager valablement la société.

Dans les circonstances administratives, le gérant administratif a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et ce par sa signature individuelle.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-8558 Reichlange, rue de Bettborn 1.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. M. VAZ FERNANDES PINTO, J. REBELO LOPES, L. BRAS DIAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008. Relation: LAC/2008/13614. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

(0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050703/242/105.

(080055765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Vezelay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.252.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

* Monsieur Didier Schönberger, Madame Véronique Wauthier et Madame Delphine Goergen.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051011/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Diam International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Diam International S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.153 (the Company). The Company was incorporated on 10 August 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2184 of 3 October 2007.

There appeared:

1. Diam Recovery Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the state of Florida, having its principal place of business at 1001 Brickell Bay Drive, 27th Floor, Miami, Florida 33131 (United States of America), with registration number 4289581, holder of 40,000 Preferred Shares and 9,175 Ordinary Shares of the Company;

2. Herve Boezenec, residing at 34, route des Gardes, 92160 Meudon, France, holder of 200 Ordinary Shares of the Company;

3. Louis Dupéré, residing at 10, Rockhill Terrace, Larchmont, New York 10538, United States of America, holder of 75 Ordinary Shares of the Company;

4. Alain Bada, residing 40, rue Gaetan Pirou, 95580 Andilly, France, holder of 125 Ordinary Shares of the Company;

5. Stephane Michel-Grosjean, residing at 189 Long Xi Lu, Ming Yuan bie shue, house 731, 200335 Shanghai, China, holder of 75 Ordinary Shares of the Company;

6. Patrick Combemorel, residing at Le Petit Leige, 03320 Lurcy-Levis, France, holder of 75 Ordinary Shares of the Company;

7. Thierry Broussart, residing at 37, rue Jean-Jacques Rousseau, 92150 Suresnes, France, holder of 50 Ordinary Shares of the Company;

8. David Bagley, residing at 6, Garendon road, Shepshed, Leicestershire, LE12 9NX, United Kingdom, holder of 50 Ordinary Shares of the Company;

9. Didier Guerin, residing at Les Tréssardières, 35490 Gahard, France, holder of 50 Ordinary Shares of the Company;

10. Jean-Pierre Leroy, residing at 22, rue Auguste Dolnet, F 78740 Vaux-sur-Seine, France, holder of 25 Ordinary Shares of the Company;

11. Giles Easingwood, residing at 57 Windrush Drive, Hinckley, Leicestershire, LE100NY, United Kingdom, holder of 25 Ordinary Shares of the Company;

12. Martin Bagley, residing at 33, Highfields Drive, Loughborough, Leicestershire, LE11 3JS United Kingdom, holder of 25 Ordinary Shares of the Company;

13. Michel Vinsonneau, residing at 10, Impasse du Picolo 95210 Saint-Gratien, France, holder of 25 Ordinary Shares of the Company; and

14. Charles Storino, residing at 30, allée du Vert Gallant, 78240 Chambourcy, France, holder of 25 Ordinary Shares of the Company.

The appearing parties referred to under items 1. to 14. above are hereafter collectively referred to as the Shareholders, and are hereby represented by Adrian Shum, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The proxies from the Shareholders, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold shares representing 100% of the share capital of the Company amounting to EUR 5,000,000.

II. that the Shareholders have been convened to the Meeting by means of letters couriered on 14 February 2008.

III. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from its current address, being 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

2. Subsequent amendment of article 3, paragraph 1 and article 8.3, paragraph 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the transfer of the registered office of the Company as set out under item 1. above.

3. Amendment of article 17 of the Articles to modify the mechanism of profits distribution among the shareholders of the Company.

4. Amendment of article 19 of the Articles to modify the mechanism of allocation of proceeds in case of Liquidation (as defined in the Articles) among the shareholders of the Company.

5. Approval, within the meaning of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, of the contemplated transfer by Diam Recovery Holdings, LLC of shares of the Company to Michel Vaissaire.

6. Miscellaneous.

IV. that the unanimity of the Shareholders represented at the Meeting have passed the following resolutions during the Meeting:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current address, being 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Second resolution

As a consequence of the first resolution above, the Meeting resolves to amend article 3, paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follow:

" **Art. 3. paragraph 1.** The Company has its registered office in Strassen."

As a consequence of the first resolution above, the Meeting further resolves to amend article 8.3, paragraph 4 of the Articles, so that it shall henceforth read as follow:

" **Art. 8.3. paragraph 4.** The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the Grand-Duchy of Luxembourg."

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles to modify the mechanism of profits distribution among the shareholders of the Company so that it shall henceforth read as follow:

" Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.

17.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The holders of Preferred Shares shall be entitled to receive, out of the balance of the profits that may be legally distributed, a preferential dividend, payable at the annual rate of 5% of the subscription price of each Preferred Share (the Preferential Dividend), it being specified that the Preferential Dividend shall be paid prior to the payment of any dividends on the Ordinary Shares.

17.3 The remainder of the profits available for distribution, if any, after applying articles 17.1 and 17.2, may be distributed among the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Ordinary Shares held by each holder thereof.

17.4 The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends to be distributed in compliance with the provisions of this article."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 19 of the Articles to modify the mechanism of allocation of proceeds in case of Liquidation (as defined in the Articles) among the shareholders of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 19. Liquidation.

19.1 At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

19.2 In the event of a Liquidation (as defined below), the shareholder(s) of the Company shall be entitled to the proceeds resulting from the Liquidation (the Proceeds) in accordance with the following method:

(1) each holder of Preferred Shares shall be entitled to be paid out of the Proceeds, before any payment shall be made to the holders of Ordinary Shares, an amount per Preferred Share equal to the subscription price of his Preferred Shares plus any accrued but unpaid Preferential Dividend on each of his Preferred Shares; and

(2) the remainder of the Proceeds, if any after applying article 19.2(1), shall be allocated to the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Ordinary Shares held by each holder thereof.

If the Proceeds are not sufficient to fully pay the Liquidation preference set forth in article 19.2(1), the Proceeds shall be distributed among the holders of Preferred Shares in proportion to the number of Preferred Shares held by the holders thereof.

For the purposes of this article 19.2:

(a) Liquidation means any (i) merger or acquisition resulting in a Change of Control (as defined below), (ii) sale of all or substantially all of the Company's assets, (iii) reorganization or other transaction in which there is a Change of Control, or (iv) dissolution and winding-up of the Company; and

(b) Change of Control means any transaction or series of transactions in which the direct or indirect ownership of shares in the Company carrying in excess of 50% of the voting rights (on a fully diluted basis) is, after such transaction(s), effectively transferred to any third party."

Fifth resolution

The Meeting acknowledges that Diam Recovery Holdings, LLC contemplates to transfer shares of the Company to Michel Vaissaire (the Transfer).

The Meeting resolves, in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to approve the Transfer and Michel Vaissaire as a new shareholder of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Diam International S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.153 (la Société). La Société a été constituée le 10 août 2007 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2184 du 3 octobre 2007.

ONT COMPARU:

(1) Diam Recovery Holdings, LLC, une société régie par les lois de l'état de Floride, ayant son siège social au 1001 Brickell Bay Drive, 27^{ème} Etage, Miami, Floride 33131 (Etats Unis d'Amérique), immatriculée sous le numéro 4289581, détenteur de 40.000 Parts Privilégiées et 9.175 Parts Ordinaires de la Société;

(2) Herve Boezennec, demeurant 34, route des Gardes, 92160 Meudon, France, détenteur de 200 Parts Ordinaires de la Société;

(3) Louis Dupéré, demeurant au 10, Rockhill Terrace, Larchmont, New York 10538, Etats Unis d'Amérique, détenteur de 75 Parts Ordinaires de la Société;

(4) Alain Bada, demeurant au 40, rue Gaetan Pirou, 95580 Andilly, France, détenteur de 125 Parts Ordinaires de la Société;

(5) Stephane Michel-Grosjean, demeurant à 189 Long Xi Lu, Ming Yuan bie shue, maison 731, 200335 Shanghai, China, détenteur de 75 Parts Ordinaires de la Société;

(6) Patrick Combemorel, demeurant à Le Petit Leige, 03320 Lurcy-Levis, France, détenteur de 75 Parts Ordinaires de la Société;

(7) Thierry Broussart, demeurant au 37, rue Jean-Jacques Rousseau, 92150 Suresnes, France, détenteur de 50 Parts Ordinaires de la Société;

(8) David Bagley, demeurant au 6, Garendon road, Shepshed, Leicestershire, LE12 9NX Royaume Uni, détenteur de 50 Parts Ordinaires de la Société;

(9) Didier Guerin, demeurant à Les Tréssardières, 35490 Gahard, France, détenteur de 50 Parts Ordinaires de la Société;

(10) Jean-Pierre Leroy, demeurant au 22, rue Auguste Dolnet, F 78740 Vaux-sur-Seine, France, détenteur de 25 Parts Ordinaires de la Société;

(11) Giles Easingwood, demeurant à 57 Windrush Drive, Hinckley, Leicestershire, LE100NY Royaume Uni, détenteur de 25 Parts Ordinaires de la Société;

(12) Martin Bagley, demeurant au 33, Highfields Drive, Loughborough, Leicestershire, LE11 3JS Royaume Uni, détenteur de 25 Parts Ordinaires de la Société;

(13) Michel Vinsonneau, demeurant au 10, Impasse du Picolo 95210 Saint-Gratien, France, détenteur de 25 Parts Ordinaires de la Société; et

(14) Charles Storino, demeurant au 30, allée du Vert Gallant, 78240 Chambourcy, France, détenteur de 25 Parts Ordinaires de la Société.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. à 14. ci-dessus sont désignées collectivement dans la suite de cet acte comme les Associés et sont chacune représentées par Adrian Shum, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. les Associés détiennent des parts sociales représentant 100% du capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 5.000.000.

II. les Associés ont été convoqués à l'Assemblée par voie de lettres envoyées par courrier express en date du 14 février 2008.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

2. Modification consécutive de l'article 3, paragraphe 1^{er} et de l'article 8.3, paragraphe 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la modification du siège social de la Société visée au point 1. ci-dessus.

3. Modification de l'article 17 des Statuts afin de modifier le mécanisme de distribution des bénéfices entre les associés de la Société.

4. Modification de l'article 19 des Statuts afin de modifier le mécanisme de répartition des produits d'une Liquidation (telle que définie dans les Statuts) entre les associés de la Société.

5. Approbation, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, du transfert par Diam Recovery Holdings, LLC de parts sociales de la Société à Michel Vaissaire.

6. Divers.

IV. l'unanimité des Associés représentés à l'Assemblée a pris les résolutions suivantes lors de l'Assemblée:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 3, paragraphe 1^{er} des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. paragraphe 1^{er}.** Le siège social de la Société est établi à Strassen."

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'Assemblée décide en outre de modifier l'article 8.3, paragraphe 4 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.3. paragraphe 4.** Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont, en principe, tenues au Grand-Duché de Luxembourg."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts afin de modifier le mécanisme de distribution des bénéfices entre les associés de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.**

17.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

17.2 Les détenteurs de Parts Privilégiées auront le droit de recevoir, du solde des bénéfices distribuables en vertu de la loi, un dividende privilégié correspondant au taux annuel de 5% du prix de souscription de chaque Part Privilégiée (le Dividende Privilégié), étant entendu que le Dividende Privilégié sera payé avant tout paiement de dividende sur les Parts Ordinaires.

17.3 Le solde des bénéfices disponible pour distribution, pour autant qu'il y en ait après application des articles 17.1 et 17.2, peut être distribué entre les détenteurs de Parts Ordinaires en proportion du nombre de Parts Ordinaires détenues par chacun d'entre eux.

17.4 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires, qui seront distribués en conformité avec les dispositions du présent article."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts afin de modifier le mécanisme de répartition des produits d'une Liquidation (telle que définie dans les Statuts) entre les associés de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 19. Liquidation.**

19.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

19.2 Dans le cas d'une Liquidation (telle que définie ci-dessous), les associés de la Société, auront droit aux produits résultant de la Liquidation (les Produits) conformément à la méthode ci-dessous:

(1) chaque détenteur de Parts Privilégiées aura le droit de recevoir des Produits, en priorité par rapport à toute distribution aux détenteurs de Parts Ordinaires, un montant par Part Privilégiée égal au prix de souscription de ses Parts Privilégiées augmenté de tout Dividende Privilégié dû mais non payé sur chacune de ses Parts Privilégiées; et

(2) le solde des Produits, pour autant qu'il y en ait après application de l'article 19.2(1), sera distribué aux détenteurs de Parts Ordinaires en proportion du nombre de Parts Ordinaires détenues par chacun d'entre eux.

Si les Produits ne sont pas suffisants pour payer la préférence en cas de Liquidation stipulée à l'article 19.2(1), les Produits seront distribués entre les détenteurs de Parts Privilégiées en proportion du nombre de Parts Ordinaires détenues par chacun d'entre eux.

Dans le cadre de cet article 19.2:

(a) Liquidation signifie toute (i) fusion ou acquisition résultant en un Changement de Contrôle (tel que défini ci-dessous), (ii) vente de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société, (iii) réorganisation ou autre transaction résultant en un Changement de Contrôle, ou (iv) dissolution et liquidation de la Société; et

(b) Changement de Contrôle signifie toute transaction ou série de transactions à la suite de laquelle la propriété directe ou indirecte de parts sociales de la Société donnant droit à plus de 50% des droits de vote (sur une base pleinement diluée) est, après une/de telle(s) transaction(s), cédée à un tiers."

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte du fait que Diam Recovery Holdings, LLC envisage de transférer des parts sociales de la Société à Michel Vaissaire (le Transfert).

L'Assemblée décide, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'approuver le Transfert et Michel Vaissaire en tant que nouvel associé de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais ferait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Shum et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2008, LAC/2008/9389. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050735/5770/264.

(080055461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

PCD Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 137.725.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Michel WILLEMAERS, né à Liège (Belgique), le 28 septembre 1961, demeurant à 18A, Vecmont, B-6980 La Roche en Ardenne,

ici représenté par Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PCD Luxembourg Holding S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 107.500 (cent sept mille cinq cents euros), divisé en 107.500 (cent sept mille cinq cents actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Jean Michel WILLEMAERS, prénommé, 107.500 actions

Les actions ont été entièrement libérées comme suit:

- par l'apport de 765 actions représentant 10% du capital social de la société Smart Management Group S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau,
- par l'apport de 248 actions représentant 20% du capital social de la société Smart Partners S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

En conformité avec l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les actions apportées ont été évaluées dans un rapport établi en date du 26 mars 2008, par Audit & Compliance, réviseur d'entreprises, Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de PCD Luxembourg Holding S.A. à émettre en contrepartie.»

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.000.- (trois mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Jean Michel WILLEMAERS, prénommé,

- Monsieur Marc BOLAND, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Karl LOUARN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5. Le siège social est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. DA SILVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008. Relation: LAC/2008/13625 — Reçu cinq cent trente-sept euros cinquante cents (0,50% = 537,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050704/242/166.

(080055757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Liquid Cool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.814.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Mademoiselle BRUCKER Isabelle.

Référence de publication: 2008051049/1123/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Luxembourg Congres, Société Anonyme.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, rue du Fort Thüngen.

R.C.S. Luxembourg B 58.684.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 avril 2008 les modifications suivantes:

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Le mandat de réviseur de la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à.r.l, sise 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour LUXEMBOURG CONGRES

FIDUCIAIRE DES P.M.E., SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2008051038/514/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

D'Ursel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 73.351.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société D'URSEL S.A., tenue au siège social, en date du 6 mars 2008 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Maître Charles KAUFHOLD de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

- Divers.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2008051040/1334/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

KPMG Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 50.597.

—
Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1992, acte publié au Mémorial Recueil Spécial C du 7 septembre 1992, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire Gérard LECUIT, en date du 12 octobre 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 7 du 5 janvier 2005.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale des Associés en date du 25 janvier 2007

La démission de Monsieur Alan BOYNE de ses fonctions de gérant a été acceptée avec effet au 30 juin 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2008051043/3261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

TECH Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 100.580.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique qui s'est tenue le 26 mars 2008

L'Associé unique de Tech Finance S.à r.l. (la «Société») a pris les résolutions suivantes en date du 26 mars 2008:

- de nommer Mr Doeke van der Molen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant avec effet au 26 mars 2008 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008051044/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

KPMG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.065.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 septembre 2004, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1203 du 24 octobre 2004, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire Gérard LECUIT, en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 1505 du 19 juillet 2007.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale des Associés en date du 25 janvier 2007

1. La démission de Monsieur Roger MOLITOR de ses fonctions de gérant a été acceptée avec effet au 25 janvier 2007.
2. Monsieur Louis THOMAS, conseiller fiscal, né le 5 octobre 1963 à Verviers (Belgique), avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Roger MOLITOR, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo JENTGEN
Directeur Financier

Référence de publication: 2008051042/3261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 10, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 111.908.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 10
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008050987/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

F.S.U. Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.834.

L'an deux mille huit, le premier avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "F.S.U. Automotive S.A.", ayant son siège social à L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.834, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 965 du 29 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1401 du 9 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité des actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HÜBSCH; THILL -J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2008, Relation GRE 2008/1576. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008051553/231/69.

(080056948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 33, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.069.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 33

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051095/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 34, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.851.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 34

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051096/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 31, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.030.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 31

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051097/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01287. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 32, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.031.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 32

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051098/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 49, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 128.401.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 49

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051099/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 51, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.656.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 51

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051100/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 52, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.657.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 52

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051101/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 55, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.660.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 55

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051102/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 54, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.659.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 54

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051103/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 30, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.029.*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008*

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 30

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051094/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 53, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.658.*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008*

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 53

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051104/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

LFPI Mezz Invest, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 129.080.*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008*

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LFPI Mezz Invest

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051105/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Maristeph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.971.

Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008050801/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04660. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Fininfra, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 137.745.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of March.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

AXA Infrastructure Partners FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered under number 403 201 882 RCS Paris,

represented by Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris on 31 March 2008.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg public limited company ("société anonyme"):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. The company (the "Company") is established in the form of a public limited company ("société anonyme") and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of "Fininfra".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors or a decision of the Sole Director, as the case may be.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors or a decision of the Sole Director, as the case may be.

In the event that, in the view of the Board of Directors or the Sole Director (as the case may be), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Sole Director (as the case may be).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The authorised capital of the Company is set at one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) divided into one hundred million (100,000,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the resolution to create the authorised capital in the Luxembourg official Gazette - Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by a Luxembourg notary upon the instructions of the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered the Board of Directors for this purpose.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority

rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. Directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors composed of directors who need not be shareholders (the "Board of Directors"). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member (the "Sole Director").

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the directors. The Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor (s) are in the competence of the Board of Directors or the Sole Director (as the case may be).

Art. 11. Management fees and expenses. The members of the Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Directors' liability. No member of the Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any one (1) member of the Board of Directors or by the single signature of the sole director when the Board of Directors is composed of only one (1) member, as the case may be.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest, indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of

Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

By derogations to the paragraphs above, when the company has a sole shareholder, the minutes shall only mention the operations entered into between the Company and its director conflicting with the company's interests.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by visio-conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 16. Confidentiality. The members of the Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 17. Resolutions of the sole director, minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 18. Statutory auditors, independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Sole shareholder - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on 30 June at 2:00 p.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) day prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance, representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio-conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void

and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 27. Sole shareholder's resolutions, minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 28. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 29. Adoption of annual accounts. The Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory and consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 30. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors or the Sole Director (as the case may be) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Share(s)	Amount paid-in (EUR)
AXA Infrastructure Partners FCPR	50,000.-	50,000	50,000.-
Total	50,000.-	50,000	50,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand six hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2009.

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to set the number of directors of the Company at three (3) and to appoint as directors of the Company:

- Mr. Jean-Louis Camuzat, Employee, born in Fontenay-aux-Roses, on 1st September 1963, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Mr. Andreas Demmel, Employee, born on 11th April 1969 in Munich, Germany, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Ms. Claire Houry, Director of Investments, born on 3 July 1969 in Melun, with professional address at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France.

for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

Second resolution

The sole shareholder resolved to appoint "PriceWaterhouseCoopers S.à r.l.", having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered under number B 65.477, as statutory auditor of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

AXA Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée sous le numéro 403201882 RCS Paris.

représentée aux fins des présentes par Laurent Schummer, avocat, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 31 mars 2008.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. La société (la "Société") est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination "Fininfra".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration ou le cas échéant, par une décision de l'Administrateur unique.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration ou le cas échéant par une décision de l'Administrateur unique.

Si le Conseil d'Administration ou le cas échéant, l'Administrateur unique estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la commu-

nication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou par le cas échéant par l'Administrateur unique.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et notamment, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euro (EUR 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euro (EUR 100.000.000,-) divisé en cent millions (100.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité dans les limites du capital autorisé à (i) réaliser toute augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives, après, le cas échéant, l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé sous les conditions générales de garanties (qui peuvent être séparées ou attachées aux actions, obligations, effets ou tout instrument similaire), des obligations convertibles, effets ou des instruments semblables émis de temps en temps par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre le paiement en numéraire ou en nature, par la conversion de créances sur la Société ou de toute autre façon; (ii) déterminer l'endroit et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de paiement des nouvelles actions; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre un paiement en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) années après la date de publication de la résolution créant le capital autorisé dans la Gazette officielle du Luxembourg - Mémorial et elle peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi, pour toute modification des présents Statuts.

Le Conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment habilitée, les pouvoirs d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour des actions représentant une partie ou la totalité de l'émission des nouvelles actions sous le capital autorisé.

Après chaque augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, réalisée et dûment déclarée sous la forme prévue par les Lois, cet article sera modifié afin de refléter la hausse réelle. Une telle modification sera enregistrée sous forme authentique par un notaire du Luxembourg sur les instructions du Conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée par le Conseil d'administration à cette fin.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives

résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique (le cas échéant) fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique (le cas échéant) à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs, actionnaires ou non (le "Conseil d'Administration"). Si la Société ne comporte qu'un associé unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre (l'"Administrateur Unique").

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

Art. 11. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration l'Administrateur Unique (le cas échéant) peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un membre (1) quelconque du Conseil d'Administration

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique (le cas échéant) mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Par dérogation aux paragraphes ci-dessus, lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, les procès-verbaux doivent seulement mentionner les opérations conclues entre la Société et ses administrateurs créant un conflit d'intérêts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura la voix prépondérante (la "voix prépondérante"). La voix prépondérante est personnelle au Président et ne peut être transférée à aucun autre administrateur agissant en qualité de Président pro tempore à une réunion du conseil d'administration en l'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des

moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 17. Résolutions de l'administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 18. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaire unique, Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 30 juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à

agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un "Jour Ouvrable à Luxembourg" signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux

conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 27. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 29. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 30. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble toutes autres réserves distribuables (y incluses les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant) peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Montant libéré (EUR)
AXA Infrastructure Partners FCPR	50.000,-	50.000	50.000,-
Total	50.000,-	50.000	50.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille six cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2009.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois (3) et de nommer en qualité d'administrateurs de la Société:

- M. Jean-Louis Camuzat, Employé, né à Fontenoy-aux-Roses, le 1^{er} septembre 1963, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- M. Andreas Demmel, Employé, né à Munich (Allemagne), le 11 avril 1969, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Mme Claire Houry, Directeur d'Investissement, née le 3 juillet 1969 à Melun, avec adresse professionnelle au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France,
pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

Seconde résolution

L'associé unique a décidé de nommer "PriceWaterhouseCoopers S.à r.l.", ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Dont acte présent a été rédigé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 avril 2008, Relation: EAC/2008/4611. — Reçu deux cent cinquante Euros (50.000.- à 0,5 % = 250.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050707/239/814.

(080056030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pan Atlantic Shipping Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.043.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 mars 2008 que:

1. Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, administrateur de catégorie «B»;

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur de catégorie «B»;

- Monsieur Pietro Alfonso MILANI, administrateur de catégorie «A».

2. Suite à un changement d'adresse, le Commissaire de la société, BF Consulting S.à.r.l., est désormais domicilié au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051024/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Melus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.477.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

MELUS HOLDING S.A.

P. STANKO / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008051106/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 39, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.902.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 39

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051083/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 40, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.903.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 40

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051084/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01318. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 41, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.632.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 41

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051085/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01320. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 42, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.633.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 42

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051086/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01373. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 43, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.634.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 43

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051087/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01375. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 44, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.635.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 44

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051088/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01377. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 45, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.618.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 45

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051089/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01378. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 46, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.947.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 46

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051090/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 37, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.854.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 37

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051092/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 35, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.852.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 Février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 35

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051081/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 36, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.853.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 36

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051082/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 38, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.913.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.

2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 38

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051093/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01311. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Telectronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 15.560.

—
Le Conseil a nommé Monsieur Miguel VISIEDO, commissaire aux comptes de la société avec effet au 27 février 2008.

Adresse privée de Monsieur VISIEDO:

rue de la Cambre, 78, B-1200 BRUXELLES

Signé: J-J. BEASCH, G. HOFFMANN, A. MEYERS, G. MINELLA, M. ROB

Pour extrait conforme

Marc ROB

Administrateur

Référence de publication: 2008051113/1873/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Telectronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 15.560.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2008

ad 5) Suite à la démission de Monsieur Lieven DHAENE dans sa qualité de commissaire aux comptes, le Conseil a coopté Monsieur Miguel VISIEDO.

Monsieur VISIEDO terminera le mandat respectif. L'Assemblée générale ratifie expressément la décision du Conseil.

Signé: G. HOFFMANN, J.-J. BEASCH, M. ROB

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008051114/1873/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Aylora Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.924.

—
Cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 28 mars 2008, entre XOLLEN INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.364, et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906, l'actionnariat de AYLORA INVESTMENT S.à r.l. se compose comme suit:

- XOLLEN INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

Détenant 125 parts sociales.

Michel LENOIR / Grégory GUISSARD

Manager / Manager

Référence de publication: 2008051109/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Beim Weissenkreuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.619.

—
Le Conseil a nommé Monsieur Miguel VISIEDO, commissaire aux comptes de la société avec effet au 27 février 2008.

Adresse privée de Monsieur VISIEDO:

78, rue de la Cambre, B-1200 Bruxelles

Signé: J.-J. BEASCH, G. HOFFMANN, A. MEYERS, M. ROB.

Pour extrait conforme

Marc ROB

Administrateur

Référence de publication: 2008051116/1873/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 02 mai 2007

ad 8 Le mandat du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG S.A., L-5365 Münsbach est reconduit pour 3 ans et court jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2010 statuant sur l'exercice 2009.

ad 9 Néant.

Signé: G. HOFFMANN, A. MEYERS, M. ROB.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008051119/1873/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Waasserbëlleger Spatzennascht ASBL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 30, rue Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg F 3.976.

Changements des status de l'ASBL

Titre I^{er} .- Dénomination de l'association

Art. 1^{er}. L'association est dénommée Waasserbëlleger Spatzennascht ASBL, au lieu de Foyer de Jour Wasserbelliger Spatzennascht A.s.b.l.

Titre VIII.- Dissolution et Liquidation

Art. 23. La dissolution et la liquidation sont réglées par les articles 18 et 25 de la loi du 11 avril 1928.

En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera mis à disposition d'une amicale créée pour soutenir le travail des différents foyers gérés par l'actuelle ASBL Waasserbëlleger Spatzennascht

Wasserbillig, le 7 avril 2008.

Pour le comité

Chantai STREFF / Marthe SCHMITZ

Secrétaire / Présidente

Référence de publication: 2008051124/8862/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05256. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Crigalex Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.505.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Ingrid Lafond, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

* Monsieur Didier Schönberger, Madame Delphine Dentice et Mademoiselle Ingrid Lafond.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051007/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

C.I.G.S. Trading s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 137.708.

STATUTS

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

- Monsieur Santiago ALCARAZ FAJARDO, indépendant, demeurant à B-6700 ARLON, 6, rue de Sesselich, et
- Madame Anne-Marie WEISSE, sans profession, demeurant à F-57840 OTTANGE, 18, rue de la Pentecôte.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "C.I.G.S. TRADING s.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente, en gros et en détail, de boissons alcooliques et non alcooliques, de vins et spiritueux, de tabacs, cigarettes et tous articles se rapportant à ces domaines.

La société peut accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (Eur 1.500,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Les parts ont été souscrites comme suit:

- M. Santiago ALCARAZ FAJARDO, préqualifié:	50 parts
- Mme Anne-Marie WEISSE, préqualifiée:	50 parts
TOTAL:	100 parts

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
- 2) La société sera gérée par un gérant technique et un gérant administratif.
- 3) Est nommé gérant technique: Madame Anne-Marie WEISSE, sans profession, née à Longwy, France, le 22 septembre 1951, demeurant à F-57840 Ottange, 18, rue de la Pentecôte.
- 4) Est nommé gérant administratif: Monsieur Santiago ALCARAZ FAJARDO, indépendant, né à Houdeng-Aimeries, Belgique, le 22 juin 1959, demeurant à B-6700 Arlon, 6, rue de Sesselich.
- 5) La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: S. ALCARAZ FAJARDO, A.M. WEISSE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 14 mars 2008. Relation CAP/2008/759. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents. (à 0,5% = 62,50,-€).

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 27 mars 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008050715/225/110.

(080055478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Heystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.081.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Ingrid Lafond, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

* Monsieur Serge Tabery, Madame Natacha Steuermann et Mademoiselle Ingrid Lafond.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051006/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Wave Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.215.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008051068/5770/12.

(080055486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Free Sell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.092.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Ingrid Lafond, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

* Monsieur Serge Tabery, Madame Natacha Steuermann et Mademoiselle Ingrid Lafond.

Pour extrait certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051002/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

New Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.093.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Ingrid Lafond, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

* Monsieur Serge Tabery, Madame Natacha Steuermann et Mademoiselle Ingrid Lafond.

Pour extrait certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051005/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Surtla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.697.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Jean SECKLER
Le notaire

Référence de publication: 2008051079/231/14.

(080056208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Tenro-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.467.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée a décidé de démissionner

Mr Alexander Claessens, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg comme Administrateur et Administrateur Délégué avec effet du 1^{er} mars 2008.

L'Assemblée a décidé de démissionner comme Administrateur Mangiacane Investments sarl, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à partir du 1^{er} mars 2008.

Fait à Luxembourg le 1^{er} mars 2008.

pp. Mr Claessens.

Référence de publication: 2008051110/3372/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01574. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 50, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.400.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
 - 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 50

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051080/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

L.T.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.920.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.
 - Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.
 - Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:
- * Monsieur Serge Tabery, Monsieur Grégory Guissard, Madame Véronique Wauthier et Madame Delphine Goergen.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature / Signature

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051012/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Auroria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.885.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.
- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:
- * Madame Véronique Wauthier, Madame Delphine Goergen et Madame Sonia Still.

Pour extrait certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051010/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.025.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 05 mai 2006

«Le Conseil d'Administration approuve les propositions de nomination en tant que membres de la Direction Générale, en charge de la gestion journalière de la société, de

- Monsieur Alex Kremer, Directeur Général
- Monsieur Marc Wengler, Directeur Général adjoint
- Monsieur François Jaeger, Directeur
- Monsieur Jean-Marie Franziskus, Directeur, demeurant tous professionnellement 9, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Ces mandats venant à terme à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signatures
Les déclarants

Référence de publication: 2008051122/2963/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Lourmel Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.826.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008051073/239/12.

(080055700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.
